

La Chapelle Sainte-Reine à Villiers-Saint-Benoît



Visorando



Randonnée n°2910959

Une randonnée proposée par Association Intercommunale d'Éducation Populaire et

Randonnée balisée N°102.

Ce petit chemin qui sent la noisette comme l'a chanté Mireille a ici plutôt un parfum de charmes et d'humus en sous-bois. Il est très plaisant de découvrir une nature très paysagée avec bien sûr les trognes et ces haies qui ombragent une bonne partie du parcours.

Durée :	2h 10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	6,78 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	78 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	76 m	Région :	Puisaye
Point haut :	227 m	Commune :	Villiers-Saint-Benoît (89130)
Point bas :	166 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE

Description

Le point de départ et retour est situé sur l'aire de loisirs du Pâtis à la sortie du village en direction de Mézilles.

(D/A) Rejoindre le passage à niveau. Face à lui, partir sur la gauche pour prendre le chemin en direction de la Chapelle Sainte-Reine. Laisser filer un premier chemin sur la gauche. À la chapelle, continuer tout droit et après une courbe à 90°, traverser la voie ferrée (**attention**, passage du train touristique).

Remonter le chemin situé entre la haie sur la gauche et un champ sur la droite. Poursuivre ainsi en traversant une partie boisée et arriver à un carrefour de quatre chemins.

(1) Descendre sur la gauche, franchir de nouveau avec **prudence** la voie ferrée et ensuite l'Ouagne sur la Passerelle Cheval.

(2) Traverser avec **prudence** la D950 et monter le chemin d'en face. Laisser au passage les chemins sur la droite (non mentionnés sur le fond IGN, mais bien présents). Atteindre un carrefour de trois chemins.

(3) Partir sur la gauche. Un chemin sur la gauche sera à laisser (une chaîne barre l'accès à ce chemin privé).

(4) Au carrefour de routes et devant l'exploitation de maraîchage, traverser et virer sur la gauche, longer la propriété en gardant l'accotement droit.

Quitter la route à l'entrée de la courbe pour continuer sur le chemin sur la droite qui débouche sur une voie goudronnée.

(5) Tourner à droite, puis sur la gauche dans le chemin situé à une centaine de mètres environ. Poursuivre en longeant les haies de part et d'autre.

Arrivé sur une voie de circulation, bifurquer à gauche. Au croisement du cimetière, descendre sur la gauche et de suite, sur la droite dans la Rue des Trois Croix.

(6) Traverser avec **prudence** la Rue Augustin Boyer et continuer tout droit. Tourner à droite dans la Rue des Ferriers et atteindre, après avoir traversé un des bras de l'Ouagne, le lavoir des Ferriers. Après la visite, rejoindre la Rue Augustin Boyer.

(6) L'emprunter sans la traverser en tournant à gauche. Effectuer une cinquantaine de mètres en gardant le trottoir de gauche et descendre dans la ruelle qui aboutit à l'arrière de l'église. Garder cette dernière à main gauche, déboucher devant le château. À l'arrivée dans la Rue Augustin Boyer, conserver le trottoir de gauche. Au carrefour, virer sur la gauche.

(7) Passer devant l'entrée du Musée puis franchir l'Ouagne, rejoindre l'aire de loisirs du Pâtis (D/A).

Points de passages

D/A Aire de loisirs du Pâtis
N 47.778891° / E 3.205144° - alt. 167 m - km 0

1 Carrefour de 4 chemins
N 47.772535° / E 3.22259° - alt. 185 m - km 1.6

2 Débouché sur la RD 950 (route de Toucy) - Ouagne-(rivière) - Affluent du Loing
N 47.776767° / E 3.225808° - alt. 173 m - km 2.19

3 Carrefour de 4 chemins
N 47.787862° / E 3.230239° - alt. 218 m - km 3.62

4 Débouché sur un carrefour de routes
N 47.786255° / E 3.224768° - alt. 192 m - km 4.13

5 Débouché sur une petite voie goudronnée
N 47.783325° / E 3.216592° - alt. 201 m - km 4.84

6 Rue Augustin Boyer - Église Saint-Benoît (Villiers-Saint-Benoît)
N 47.781504° / E 3.211432° - alt. 176 m - km 5.7

7 - Musée de Villiers-Saint-Benoît
N 47.78064° / E 3.208345° - alt. 168 m - km 6.46

D/A Aire de loisirs du Pâtis
N 47.778898° / E 3.205144° - alt. 167 m - km 6.78

Informations pratiques

Chemins très agréables mais devenant difficiles en cas de fortes pluies (essentiellement entre **1 et 2**).

Au départ : aire de stationnement, de pique-nique, eau et toilettes sur l'aire de jeux.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°102 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en mai 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

À visiter l'église, le Musée d'art et d'histoire de Puisaye.

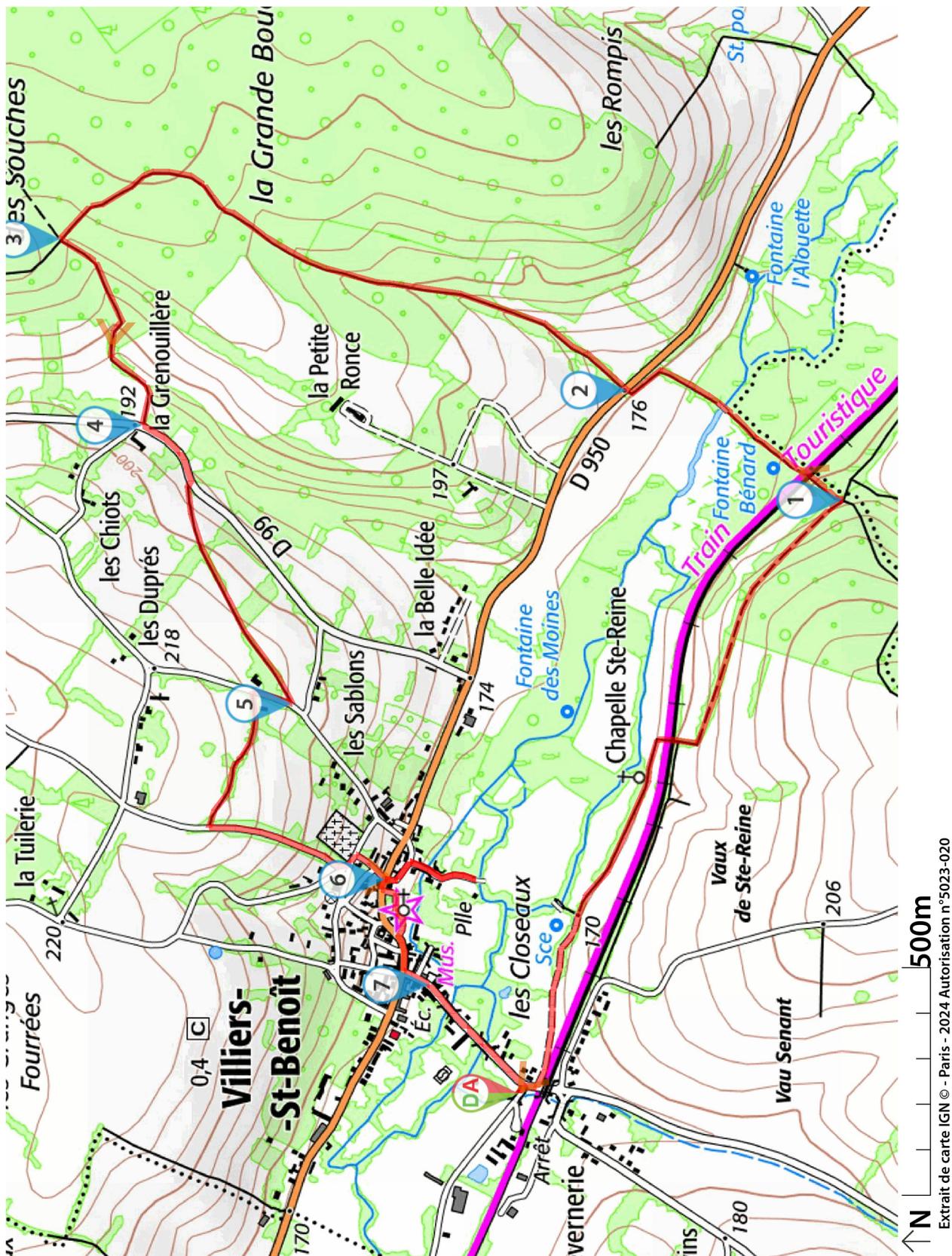
La ville de Toucy, toute proche, est à parcourir. Son marché du samedi matin reste une valeur sûre.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-chapelle-sainte-reine-a-villiers-sain/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.